

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE BIMBO DAY CARE INC.	Numéro de permis 910000	Date d'inspection Le 21 juillet 2020	
Nom de l'établissement Garderie Bimbo Daycare Inc.		Numéro de téléphone (506) 548-8069	
Adresse 644 University Dr Bathurst NB E2A 2W6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance. Commentaires : 2 employées sont en attente pour le formation du 90h.	11(b)	15 janv. 2021	

Commentaires généraux
<ul style="list-style-type: none"> - Rato est respecté lors de la visite. - 2 employées sont en attentes pour le formation du 90h. - Les recommandations de santé publique sont appliquées dans chacun des groupes.

original signé par
Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 21 juillet 2020

Date

original signé par
Nathalie Boudreau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 21 juillet 2020

Date